

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION DU SOL

(voir verso de ce document pour les instructions vous permettant de remplir ce formulaire)

Le délai légal de traitement d'une demande d'attestation du sol est de 20 jours à dater de sa réception à Bruxelles Environnement.

Savez-vous que **le délai de traitement est nettement plus court** pour les demandes envoyées via [BRUSOIL](#)¹ (pour les professionnels) ou [IRISBOX](#)² (pour les particuliers) que pour les autres types d'envoi (mail, courrier, fax...). En plus, les demandes introduites via BRUSOIL ou IRISBOX bénéficient d'un tarif réduit et tant BRUSOIL que IRISBOX vous permettent d'accompagner votre demande d'attestation du sol d'une demande de dispense.

Nos délais moyens de traitement sont indiqués sur notre site internet www.environnement.brussels/attestationdusol.

Les demandes qui ne sont pas introduites via [BRUSOIL](#) ou [IRISBOX](#) sont à renvoyer, **de préférence par voie électronique**, dûment rempli à l'adresse suivante: bodeminfosol@environnement.brussels, ou Bruxelles Environnement, Sous-division Sols, Site de Tour & Taxis, avenue du Port 86 C / 3000, 1000 Bruxelles

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom + Prénom _____

Société _____

Adresse _____

Numéro de téléphone _____

Adresse email _____

Vos références _____

DONNEES CADASTRALES DE(S) (LA) PARCELLE(S) OBJET DE LA DEMANDE

Veillez indiquer les références de(s) (la) parcelle(s) cadastrale(s) dont vous souhaitez obtenir une attestation de l'état du sol (1):

Veillez joindre à votre demande l'extrait cadastral de la (ou des) parcelle(s) (c'est-à-dire la matrice et le plan cadastral de la (ou des) parcelle(s))(2). Ces documents doivent être délivrés par le cadastre depuis moins de 2 mois.

S'il y a plusieurs parcelles mentionnées sur l'extrait du plan cadastral, veuillez indiquer sur le plan la (ou les) parcelle(s) qui concernent votre demande.

Sachez que ces annexes cadastrales ne sont pas nécessaires si vous faites votre demande d'attestation du sol via [BRUSOIL](#) ou [IRISBOX](#).

RETRIBUTION

¹ <http://brusoil.environnement.brussels>

² <http://www.irisbox.irisnet.be>



	Nombre	Total
Rétribution de base		
36€ par parcelle	... x 36€	... €
Suppléments		
60€ par parcelle de cette demande-ci (car demande non-introduite via BRUSOIL ou IRISBOX)	... x 60€	... €
60€ par parcelle non cadastrée (sans référence cadastrale) concernée par cette demande-ci	... x 60€	... €
Total		... €

Le montant total doit être versé sur le compte numéro **BE48 0910 1051 4627** de Bruxelles Environnement avec comme communication votre nom et les références de la parcelle objet de la demande (3). La preuve de paiement de la rétribution doit également être annexée à votre demande.

ANNEXES

Veuillez cocher les documents qui vous avez annexés à votre demande

- Plan(s) cadastral/(aux)
- Matrice(s) cadastrale(s)
- Preuve de paiement.

SIGNATURE

Date : _____ Signature : _____

Comment remplir le formulaire de demande

(1) *les références cadastrales de votre terrain se trouvent sur la matrice cadastrale et sont composées de différents chiffres*

- a. Numéro de la commune
- b. Section
- c. Numéro de la parcelle
Ex. 21524 - C - 247 F

(2) *Un extrait cadastral et une matrice cadastrale sont à demander auprès de la Direction régionale du cadastre – Services 'Extraits' dont l'adresse est reprise ci-dessous*

Boulevard du Jardin Botanique, 50 bte 3962

1000 Bruxelles

Tél. : 02 577 19 60

Fax : 02 579 61 25

dir.cad.brabant.extraits@minfin.fed.be

(3) *Si vous faites la demande pour plusieurs parcelles cadastrales, il suffit d'indiquer votre nom ainsi que les références cadastrales d'une des parcelles et le nombre de parcelles objet de la demande.*

Protection des données à caractère personnel :

Vous consentez à ce que Bruxelles Environnement traite vos données afin de répondre à votre demande d'attestation du sol. Vos données personnelles seront également utilisées à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressortira. Les données seront conservées jusqu'au traitement complet de votre dossier.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire).

Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par mail

(privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000,

1000 Bruxelles). Le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).

